



CGC DGFIP des Services Centraux

Secrétaire de section :

M. Baudoux Pierre Emmanuel

Tél: 01.60.37.90.39

Mél: cgc.bn@dgifip.finances.gouv.fr

Site: www.cgc-dgifip.info

Le + syndical de Bercy

1er semestre 2017

Nos dernières informations :



PAGE 1

PAGE 2

PAGE 3

PAGE 4

- Les suppressions d'emplois pour 2017
- Dématérialisation des fiches de paie.

- Le Prélèvement à la source dans l'imposte ?

- Présentation de l'action sociale 2017.

- Pétition contre le suivi de compétences
- Nouvelles règles de gestion des A/A+.

Baisse des effectifs :

1538 suppressions d'emplois sont prévues à la DGFIP pour 2017, dont 18 dans les services centraux en raison de l'abondement en effectifs au titre du projet PAS. La CGC, qui est représentative dans les services centraux, s'oppose à toutes les suppressions d'emplois.

Dématérialisation des fiches de paie :

1) Objectif :

Mettre ces documents à disposition pendant toute la carrière de l'agent et 5 ans après son départ en retraite, sur un espace numérique sécurisé par la DGFIP accessible depuis internet. A terme, ce service concernera également les bulletins de pensions.

Vous rêviez de ne plus avoir à conserver plusieurs centaines de bulletins chez vous, alors ce service est fait pour vous.

Pour les plus conservateurs, la fin du flux papier doit intervenir au 2ème semestre 2018.

2) Comment ?

La DGFIP a créé un Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) qui héberge ces documents au format PDF, accessible depuis ce site : <https://ensap.gouv.fr>

La création du mot de passe nécessite lors de la 1ere connexion de disposer des éléments suivants : nom/date de naissance/numéro de sécurité sociale/IBAN.

Le mot de passe devra comporter à la fois des majuscules/minuscules/chiffres pour être validé.

Lors des connexions suivantes, l'accès à l'ENSAP s'effectuera avec votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe.

Prélèvement à la Source (PAS) : Passe ou Impasse ?

A l'occasion de la campagne déclarative des revenus 2016, le prélèvement à la source « PAS » suscite de nombreuses interrogations dans le public et de grandes inquiétudes dans les services et dans les entreprises, quant à sa praticabilité d'ici le 1er janvier 2018.

- Une simplification bien complexe : le simple exposé de la présentation du « PAS » avec relation tripartite - contribuable, tiers collecteurs et administration (SIE et SIP) - pointe déjà les difficultés d'un dispositif à plusieurs intervenants, contredisant les principes du système fiscal français : imposition familiale par quotient, secret professionnel, facilité d'adaptation à la situation du contribuable ...
- Risque majeur de dysfonctionnement : les services seront exposés à de nombreux dysfonctionnements – bugs et chaînes d'anomalies - qui pourraient avoir de fâcheuses conséquences pour la DGFIP et surtout ses administrés.
- Pertes budgétaires : avec l'intervention des tiers collecteurs, le recouvrement du « PAS » pourrait subir les vicissitudes déjà rencontrées en matière de collecte de la TVA avec des risques importants de rétention pour motifs économiques ou fraude.
- Atteinte au secret professionnel : la DGFIP communiquera aux tiers collecteurs un taux de prélèvement basé sur le revenu de référence sauf option contraire du contribuable. Cette dernière conduira à une sur-taxation par le biais du « taux neutre ».
- Baisse du pouvoir d'achat : la baisse immédiate du revenu disponible et l'avance de trésorerie consentie à l'Etat s'affichera négativement pour les ménages !
- Conséquences possibles du « PAS » : le transfert d'une partie du recouvrement se traduira par l'affaiblissement de nos missions régaliennes et des baisses d'effectifs accrues.

La CFE-CGC déplore une fois de plus le choix d'une réforme complexe et génératrice de nombreux coûts comme réponse à une problématique limitée. Il apparaît plus urgent de réformer notre système fiscal devenu trop complexe.

Un audit sera lancé par le nouveau gouvernement en juin afin d'examiner si l'ensemble des acteurs de cette réforme seront prêts ou non.

A ce jour, les avis sont unanimes contre le projet. Nous espérons que cet audit conclura dans le même sens.

Pour la CFE-CGC DGFIP, le plus simple est d'étendre l'obligation déclarative par internet à l'ensemble des foyers et de rendre obligatoire le prélèvement mensuel qui donne entière satisfaction.

Pour en savoir plus sur le PAS : consultez l'intégralité de cet article ainsi que nos autres informations sur le site www.cgc-dgfiip.info dans notre rubrique "Actualités".

L'ACTION SOCIALE 2017 : sites parisiens



Arbre de Noël 2017 :

Le cinéma Le Grand Rex est retenu pour l'organisation du spectacle intitulé "Coco" pour une durée de 2 heures. Le film signé Disney d'une durée de 1H40 sera précédé d'une féerie des eaux musicales de 15/20mn.

Il raconte l'histoire d'un jeune mexicain de 12 ans plein d'esprit qui vit avec sa famille dans une zone rurale.

La musique est bannie dans la famille de Miguel. Un vrai déchirement pour le jeune garçon qui rêve de devenir musicien...

Distribution d'un chèque cadeau de 35 € et de friandises comme chaque année.

Horaires :

Mercredi 22/11/2017 : séances à 13H30 ou 16H10

Sortie des actifs :

Il s'agit d'une nouvelle action mise en place par le Centre Départemental d'Action Sociale. Cette liste de sortie est donnée à titre indicatif.

- visites du Sénat :

14h : visite d'une durée de 2 heures pour un groupe de 40 personnes qui sera accompagné d'un conférencier.

- visites de l'hôtel de ville de Paris :

14h : visite d'une durée de 2 heures pour un groupe de 30 personnes qui sera accompagné d'un conférencier.

- visites du Ministère des Finances :

14h : visite d'une durée de 2 heures pour un groupe de 20 personnes qui sera accompagné d'une conférencière.

NB : Ces visites seront prises en charge intégralement par le CDAS de Paris.

- Le grand feu de Saint Cloud :

Début septembre, au domaine national de Saint Cloud, a lieu le plus grand feu d'artifice d'Europe, réunissant jusqu'à 23000 personnes. Participation demandée à hauteur de 26,55 € sans le transport.

- Château de Vaux-le-vicomte pendant les fêtes de Noël :

Une participation de 33 € comprenant le transport et le repas gastronomique au restaurant « l'Ecureuil » sera demandée.

- visite de Provins, de l'hôtel Paiva...

Colonies de Toussaint :

Il sera proposé six stages par le CDAS de Paris :

- du dimanche 22 au 28 octobre 2017 : séjour « Poney et tennis » pour les 4/13 ans à Arquian (Nièvre), ce stage connaît un grand succès chaque année.

- du dimanche 22 au 28 octobre 2017 ou du dimanche 29 octobre au 04 novembre 2017 : séjour « Comédie musicale » pour les 8/12 ans à Piscop (Val d'Oise).

- du dimanche 22 au 28 octobre 2017 ou du dimanche 29 octobre au 04 novembre 2017 : séjour « mon 1er groupe de rock » pour les 6/10 ans à Piscop (Val d'Oise).

- du dimanche 22 au 28 octobre 2017 : séjour « l'école des sorciers » pour les 4/12 ans à Argueil (Seine Maritime).

- du dimanche 22 au 28 octobre 2017 ou du dimanche 29 octobre au 04 novembre 2017 : séjour « Américain Camp in Limousin » pour les 6/13 ans à Saint-Pardoux (Limousin).

- du dimanche 29 octobre au 3 novembre 2017 : séjour « Un pied sur la Lune » pour les 9/14 ans dans les Ardennes Belges.

Succès de la pétition intersyndicale contre le suivi de compétences :

Lors du groupe de travail du 5 octobre 2016, la Direction Générale a annoncé la mise en place d'un "suivi de compétences" obligatoire tous les 5 ans pour les inspecteurs affectés dans les Services Centraux, distinct de l'entretien d'évaluation et sans possibilité de recours.

Le dispositif a été étendu aux IDIV, IP et AFIPA sans la moindre discussion avec les organisations syndicales.

Ces nouvelles règles - en cas de suppression d'emploi ou d'inadéquation au poste - permettent à l'administration d'obliger un cadre à faire sa demande de mutation et, à défaut de l'obtenir, d'être muté d'office sans possibilité de recours et en devant subir une perte financière.

Devant la mobilisation de l'intersyndicale CFTC/ UNSA, CFDT, CGC, FO et CGT et la signature de plus de 1300 personnes, notre direction a accepté de faire évoluer ce dispositif.

Les évolutions obtenues :

- l'entretien sera précédé par la diffusion d'une fiche explicative et devra respecter une certaine trame
- possibilité d'un recours hiérarchique en cas de suivi de compétences négatif avec l'assistance possible d'un représentant syndical
- prise en compte de la spécificité des métiers des informaticiens en cas de réaffectation
- garantie de rémunération accordée pendant 3 ans en cas de départ vers une direction locale.

La CFE-CGC se tient à votre disposition pour vous aider en cas de difficulté lors de cet entretien.

Mouvements comptables 2018 : l'Administration passe une nouvelle fois en force !

1) Les évolutions souhaitées par l'administration :

- ramener à un seul mouvement annuel national les mutations et promotions sur les postes comptables C1 à C3, à l'instar des mouvements administratifs
- dissocier le mouvement IDIV administratif du mouvement IDIV comptable
- à terme, et en cible, regrouper les mouvements C1, C2 et C3 en une seule CAPN
- sur la base de ce calendrier « rénové », instituer des mouvements locaux « facultatifs » en « amont » du mouvement national - uniquement à équivalence - à l'initiative des directeurs départementaux en recueillant l'accord des cadres concernés et ce pour trois cas de figure :
 - 1) muter un comptable sur une vacance déjà constatée
 - 2) permuter 2 comptables du département sur des postes de mêmes catégories
 - 3) repositionner un cadre « en garantie » suite à déclassement/reclassement, sur un poste vacant de la catégorie qu'il avait atteinte.

2) Nos positions :

La CFE-CGC DGFIP est résolument opposée à ces changements dont le seul objectif est d'apporter de la "souplesse" dans la gestion des cadres au niveau local.

Si nous comprenons cette demande des directeurs locaux, la Direction générale doit entendre le mécontentement des collègues qui subissent de plein fouet les conséquences des suppressions d'emplois et de structures. Privés de postes, ils sont placés en surnombre en direction, dans l'attente d'une nouvelle affectation hypothétique.